

[COMMUNIQUE DE PRESSE]

Ouverture d'un lieu de répit pour les Mineurs Non-Accompagnés

Depuis début juillet, des habitantes et habitants du 1^{er} alertent les élu.e.s d'arrondissement sur la situation de **mineurs non accompagnés, sans ressource et dormant dehors**.

La responsabilité légale en matière de Protection de l'Enfance relevant de la Métropole, la Maire du 1^{er} arrondissement a immédiatement **signalé au président de la Métropole** et ses services cette situation préoccupante. Malgré ce signalement réitéré, ces jeunes étaient toujours, le vendredi 20 juillet dernier, sans solution ni accompagnement.

Considérant qu'il est de notre **responsabilité morale** de mettre à l'abri ces mineurs et d'organiser leur accueil dans les meilleures conditions possibles, nous avons décidé de **mettre à disposition un équipement de proximité géré par la mairie d'arrondissement et vacant durant l'été**. Même si cette solution est imparfaite, nous la considérons préférable à la rue et ses pièges.

Depuis vendredi, dans le cadre d'un **partenariat** avec la **Coordination Urgence Migrants** qui encadre l'animation de ce lieu de répit, les mineurs sont accueillis sur ce site par des **bénévoles, associatifs et citoyens**.

Avec ce **dispositif d'urgence**, nous ne souhaitons pas nous substituer aux autorités publiques compétentes et responsables de la mise à l'abri des mineurs (Métropole) et de l'action sociale (Préfecture, Ville de Lyon).

Mais nous assumons **notre devoir moral d'accueillir avec dignité et fraternité ces mineurs et demandons à la Métropole de prendre sans attendre toute la mesure de ses responsabilités**.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Maire du 1^{er} arrondissement de Lyon